

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD219

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 25, supprimer les mots :

« qui disposent d'une voix consultative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans les comités régionaux de l'énergie, comme dans toutes les instances de concertation existantes, les associations doivent avoir le droit de participer aux votes.

Cet amendement reprend une demande de France Nature Environnement.